



DÉCLARATION OBLIGATOIRE

PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS SAISON 2024/2025

Société de chasse :

Commune(s) :

Responsable de la battue / Approche & Affût* (*raayer la mention inutile*) :

Numéro de téléphone :

Date : / /202...

Heure de début : H.....

Heure de fin : H.....

Type de chasse : Affût & Approche Battue

Nombre d'animaux vus : Mâle Femelle

Nombre d'animaux tirés : Mâle Femelle

Animaux blessés : Mâle Femelle

Nombre de chasseurs ayant participé (chasseurs et piqueux) :

Appel conducteur chien de recherche au sang : Oui Non



PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS

DATES	COMMUNES	NOMBRES	POIDS PLEIN	SEXÉ		ÂGE		MODE DE PRÉLÈVEMENT		
				Mâle	Femelle	Jeune	Adulte	Chasse Battue ou Affût* <i>(raayer la mention inutile)</i>	Battue administrative	Route collision
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
Nbre total de sangliers prélevés :										

CHAQUE PRÉLÈVEMENT DE SANGLIER (1^{ER} JUIN 2024 – 31 MARS 2025) FERA L'OBJET D'UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE DANS LES 72 HEURES.



RETOUR PAR E-MAIL :
F.BLEUZEN.FEDE-CHASSE29@FDC29.COM



OU PAR VOIE POSTALE :
Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
18, RUE A.R.J TURGOT –TY NAY 29000 QUIMPER



OU PAR L'ESPACE ADHERENT FDC29